



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20170109-BUR-AG-17-1-DE  
Date de réception préfecture : 11/01/2017

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 9 janvier 2017*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**Objet : Projet d'extension des vestiaires et annexes sportives du stade de Miomo - Demande de financement**

L'an deux mille dix sept, le 9 janvier à 9h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs François TATTI, Michel ROSSI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Louis POZZO DI BORGO, Julien MORGANTI, Jean-Louis MILANI. Madame Françoise VESPERINI.

**ABSENTS** : Messieurs Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre-Noël LUIGGI. Madame Serena BATTESTINI.

**Nombre de membres composant le Bureau : 13**

**Nombre de membres en exercice : 13**

**Quorum : 7**

**Votants : 8**

**Pour : 8**

**Contre : 0**

**Monsieur François TATTI ouvre la séance.**

Bureau du 9 janvier 2017

**Objet : Projet d'extension des vestiaires et annexes sportives du stade de Miomo - Demande de financement**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération et fixant les compétences de la CAB ;

Vu la délibération du conseil de la CAB du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de politique sportive ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 29 janvier 2016, modifiée le 21 juin 2016, qui délègue certaines compétences au Bureau notamment l'approbation des demandes de financements ;

Considérant le projet de la Communauté d'Agglomération de développer sa politique sportive, et notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**

Le projet d'extension des Vestiaires et Annexes Sportives du Stade de MIOMO

**APPROUVE**

Le montant prévisionnel de dépenses de 548 594 € HT

**APPROUVE**

Le Plan de Financement (en HT) suivant :

FFF : 3 % soit 16 457,82 €  
Etat (CNDS) : 12 % soit 65 831,28 €  
CTC : 40% soit 219 437,60 €  
CAB : 45 % soit 246 867,3 €

Bureau du 9 janvier 2017

Objet : Projet d'extension des vestiaires et annexes sportives du stade de Miomo - Demande de financement

**AUTORISE**

Le Président à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des financements

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



François TATTI

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **11 JAN. 2017**  
et publication ou notification  
du **12 JAN. 2017**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*